



La Buisse, le 28 août 2020

Madame, Monsieur,

A quelques jours de la rentrée scolaire et dans le contexte sanitaire actuel, nous souhaitons vous apporter les éléments nécessaires quant aux organisations scolaires et périscolaires pour les élèves de **l'école élémentaire** en place dès septembre 2020.

Ces organisations intègrent les recommandations du dernier protocole sanitaire émis par le Ministère de l'Education Nationale le mercredi 26 août. Le principe général est celui d'un **accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Le protocole est synthétisé dans un livret d'information à destination des familles, disponible au lien suivant

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/livret-parents-rentree-2020-covid19-71224.pdf>

* Port du masque: Le masque est obligatoire pour les enseignants, intervenants et personnels adultes à tout moment au sein de l'école. Le masque est obligatoire aux mêmes conditions pour les enfants de plus de 11 ans. **Le port du masque est ainsi également obligatoire pour les parents ou accompagnants qui seraient amenés à rentrer dans l'enceinte de l'école.**

* Distanciation de 1 m latéral entre les élèves en classe : Cette règle n'est plus obligatoire si elle empêche l'accueil de tous les élèves. Elle sera toutefois respectée au maximum et dans la mesure du possible.

* Lavages des mains réguliers : Le lavage des mains doit être réalisé à minima à l'arrivée dans l'école, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi. Le lavage des mains aux lavabos peut être réalisé sans mesure de distanciation. En complément du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans les classes.

* Récréations : Le protocole autorise la levée des mesures de distanciation pendant ce temps en espace libre.

* Circulation dans l'école : Les flux de circulation mis en place en fin d'année scolaire sont conservés pour limiter le croisement des élèves.

* Ventilation des locaux: Les locaux seront aérés régulièrement tout au long de la journée. La préconisation d'une aération 3 fois par jour, 15 minutes minimum à chaque fois, sera suivie.

Les parents d'élèves jouent également un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent la directrice d'établissement dans les meilleurs délais.

Compte tenu de ces mesures, les dispositifs d'accueil dès le mardi 01 septembre pour les enfants de l'école élémentaire sont les suivants

Temps scolaires

Prise en charge par les enseignant.es de **tous les élèves aux jours et horaires réguliers.**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-11h45	8h30-11h45	9h-12h	8h30-11h45	8h30-11h45
Après-midi	13h45-15h45	13h45-15h45		13h45-15h45	13h45-15h45

Les ouvertures et fermetures de portail auront lieu aux horaires habituels. L'accès par les deux portails en fonction des classes est reconduit pour cette rentrée.

Pour la rentrée particulière du mardi 01 septembre, seuls les parents accompagnant les élèves de CP et les nouveaux élèves de l'école seront autorisés à rentrer dans la cours à 8h30. Ils devront porter obligatoirement un masque.

Temps périscolaires

L'ensemble des services périscolaires sont disponibles et fonctionnent normalement.

A noter que les activités périscolaires du créneau 15h45-17h débiteront dès le lundi 07 septembre.

L'accès aux personnes, adultes et à partir de 11 ans, aux locaux des garderies pour déposer ou récupérer les enfants sera idéalement limité. Un accueil à la porte des bâtiments sera ainsi privilégié, avec toujours un port du masque obligatoire.

Si vraiment nécessaire, l'accès aux bâtiments des garderies ne sera possible qu'à la seule condition du respect des deux mesures ci-dessous:

→ **Port du masque obligatoire,**

→ **Lavage des mains au gel hydroalcoolique.**

Les délais de réservation et les modalités d'inscription sont accessibles sur le site de La Buisse <https://labuisse.jimdo.com/je-vous-guide/je-suis-parent/services-p%C3%A9riscolaires/>

Ces organisations seront revues en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des protocoles associés.

En cas de survenu d'un ou plusieurs cas de COVID19 au sein de l'école, les mesures à suivre seront définies par l'inspection d'académie et appliquées. Nous vous en informerons alors dans les meilleurs délais.

L'équipe enseignante, le service périscolaire et les élus municipaux du Pôle Enfance-Jeunesse restent comme d'habitude à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information. Nous vous souhaitons à tous et en particulier à vos enfants un bon début d'année scolaire !

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Dominique Dessez, Maire de La Buisse

Mme Pignard-Marthod, Directrice

Sophie Bethoux, 2^{ème} adjointe déléguée au Pôle Jeunesse